



JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

Crise sanitaire de la Covid19 et confinement

UNE PLATEFORME

« JESOUTIENSMESCOMMERCANTS.MONTPELLIER.FR » EST LANCÉE

LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

La Ville de Montpellier et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault se mobilisent en faveur des commerçants de proximité en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault et l'Union des entreprises de proximité

Aujourd'hui, jeudi 5 novembre 2020, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, André DELJARRY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie, Christian POUJOL, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault et Patrick PUEL, Président de l'Union des Entreprises de Proximité présentent la solution concrète mise en œuvre conjointement par la Ville de Montpellier et la CCI de l'Hérault en partenariat avec la CMA34 et l'Union des entreprises de proximité pour soutenir les commerçants de proximité durement éprouvés par la crise sanitaire de la COVID19 et par ce second confinement en présence de Roger-Yannick CHARTIER, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué au Commerce de proximité, à l'Artisanat et au tourisme et de Hind EMAD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au Développement économique et numérique.

Dès le mois de septembre 2020, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont mis en place des mesures renforcées pour les acteurs économiques (aide au loyer, prêts à taux zéro, ...).

Un courrier de soutien aux commerces de proximité

Alors que beaucoup de communes ont pris des arrêtés illégaux, la Ville de Montpellier a fait le choix du concret, de la responsabilité et d'un soutien réel aux commerçants. Dans un courrier adressé via France Urbaine au Premier Ministre Jean CASTEX, ce samedi 31 octobre 2020, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que plusieurs maires de grandes villes et présidents d'intercommunalités urbaines ont rappelé – dans le contexte du second confinement annoncé par le Président de la République et la fermeture des commerces de proximité - que « *La cohésion nationale est absolument fondamentale pour la lutte contre cette pandémie et la pleine efficacité des mesures [...]* ». Néanmoins, il est souligné que « *Manifestement la moins comprise est l'inégalité de traitement entre les commerces de proximité [...] et les grandes surfaces commerciales.* »

Une plateforme « Jesoutiensmescommercants.montpellier.fr »

C'est pourquoi aujourd'hui, dans le respect des annonces gouvernementales, la Ville de Montpellier, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault se mobilisent aux côtés des commerçants de proximité et lancent une plateforme qui recense les commerces du territoire qui le souhaitent – notamment les commerces de l'Écusson - , qui poursuivent leur activité malgré le confinement et proposent des solutions innovantes de distribution : retrait en magasin sur rendez-vous, livraison à domicile. Une solution concrète pour encourager les commerçants de proximité du territoire à maintenir leur activité, dans les règles, face aux grandes surfaces et aux géants de la vente en ligne.

Mise en ligne lundi 9 novembre, cette plateforme est une nouvelle vitrine pour encourager et faire connaître les commerçants de proximité qui ont développé en cette période de confinement, une nouvelle activité de site Internet, click and collect ou de livraison de leurs produits.

I - « JESOUTIENSMESCOMMERCANTS.MONTPELLIER.FR »,

Une plateforme Internet qui recense les commerces de proximité qui proposent pendant cette période de confinement, des solutions de distribution innovantes pour leurs produits dans le respect des règles sanitaires

Durant ce second confinement, certains commerces de proximité de la Ville de Montpellier et plus largement de la Métropole mettent en place un système de retraits sur commande qui permettront de continuer à consommer dans leurs commerces locaux en toute sécurité.

Un dispositif qui va dans le sens d'un maintien de l'activité commerciale de ces commerces de proximité essentiels à notre ville, fragiles car déjà durement impactés par les crises successives. La Ville de Montpellier a choisi d'encourager et de soutenir en lien étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, ces initiatives en leur dédiant une plateforme Internet et en les aidant à être plus visibles afin que le commerce de proximité puisse continuer à vivre face aux grandes surfaces.

La plateforme jesoutiensmescommercants.montpellier.fr c'est 1 initiative qui vise 6 objectifs :

- **Réduire** les difficultés financières des entreprises dont la trésorerie a été fortement impactée en choisissant de consommer dans les commerces locaux plutôt que d'avoir recours uniquement aux grandes enseignes de commerce électronique
- **Favoriser** la continuité de l'activité
- **Encourager** la reprise de l'économie métropolitaine
- **Protéger** l'emploi
- **Encourager** le consommateur local
- **Maintenir** le lien entre les clients et leur commerce

La plateforme en ligne sera inaugurée lundi 9 novembre.

1 - « Jesoutiensmescommerçants.montpellier.fr », une plateforme en ligne vitrine pour les commerçants de proximité qui le souhaitent et qui ont développé une activité de click and collect

Afin de mettre en relation les commerçants de proximité qui le souhaitent et les habitants du territoire et d'encourager à consommer local en cette période de crise sanitaire, les services de la Ville de Montpellier en partenariat avec la CCI de l'Hérault ont entièrement conçu une plateforme numérique originale, véritable vitrine pour présenter les boutiques montpelliéraines et ainsi faciliter le développement des retraits en magasins fermés sur rendez-vous – le click and collect – et la livraison.

Artisans, chausseurs, fleuristes, libraires, restaurateurs, boulangers, pâtisseries, ... un grand nombre de commerces montpelliérains seront ainsi représentés.

Cette plateforme numérique permettra notamment aux commerçants de :

- **Valoriser leur offre de produits disponibles à la vente** (photos des produits, descriptions, tarifs, modalités d'achats, de livraison et de retrait ...),
- **Proposer des livraisons ou des retraits en magasins,**
- **Pour les boutiques qui ne proposent pas encore ce service, mettre en avant leurs coordonnées mail et téléphoniques afin de les mettre en relation avec les Montpelliéraines et les Montpelliérains.**

Pour la mise en œuvre de cette initiative destinée à maintenir le lien social, encourager le tissu économique local et renforcer la solidarité, la Ville de Montpellier a travaillé en étroite coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault – pour la gestion de la partie transaction sur la plateforme notamment - et les commerçants eux-mêmes.

En effet, les services de la Ville de Montpellier et de la CCI de l'Hérault ont pris contact avec les 6 000 commerces de proximité du territoire pour leur expliquer la démarche, évaluer avec eux leur besoin et la manière dont ils voulaient être référencés et les accompagner dans la construction de leur espace dédié sur la plateforme.

2 - La Ville de Montpellier met en place une formation à la digitalisation pour les commerçants

La Ville de Montpellier et la CCI de l'Hérault accompagnent les commerçants du territoire dans la digitalisation de leurs activités et le développement de boutiques en ligne via des formations par Internet ou en encourageant le recours aux plateformes et services de distribution pour lesquelles des conditions préférentielles ont été négociées comme avec :

- **Ma Ville mon shopping / initiative de La Poste :**
<https://www.mavillemonshopping.fr/fr>
- **Mon quartier.shop / initiative Montpelliéraine :**
<https://monquartier.shop/>
- **La plateforme <https://www.achat-ville.com/> ou encore <https://www.trendaemarketplace.fr/>**

3 - Comment fonctionnera cette plateforme ?

L'accès à la plateforme numérique sera ouvert aux visiteurs dès lundi 9 novembre prochain.

L'objectif de cette plateforme est d'offrir à chaque visiteur, un parcours simple d'utilisation, interactif et pratique.

Pour ce faire, une page d'accueil avec un moteur de recherche avancée permettra aux visiteurs, grâce à des mots-clés, de découvrir les commerces par thématique, produit, ...

Les visiteurs auront ensuite la possibilité d'interagir avec les commerces via un espace de contact. Ils pourront ainsi formuler des demandes de renseignements sur les produits et modalités d'achat.

4 – La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole déploient une campagne de communication pour accompagner le dispositif

Afin d'accompagner la mise en place du dispositif, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole déploient une campagne de communication : affiches, campagne de communication web et réseaux sociaux, vidéos et tutoriels.



II – Rappel des aides mises en œuvre par la Ville et la Métropole de Montpellier dès septembre pour soutenir les acteurs associatifs et économiques durement touchés par la crise et protéger l'emploi

Face à l'aggravation de la crise sanitaire et aux nouvelles restrictions, la Ville et la Métropole ont développé dès le mois de septembre 2020, de nouvelles aides ciblant les trois secteurs les plus touchés : les acteurs économiques et culturels et le monde sportif concernés par des limitations de leurs activités.

1- Quatre mesures économiques concrètes et nouvelles pour soutenir l'économie de proximité, les PME, les indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme, les professionnels du tourisme et de l'événementiel et les jeunes entrepreneurs

En tant qu'interlocuteurs majeurs du monde économique, la Métropole et la Ville de Montpellier ont mis en place dès le mois de septembre 2020, des mesures économiques exceptionnelles afin de limiter l'impact de la crise, en complémentarité avec les aides gouvernementales.

Ces nouvelles mesures ont été pensées pour cibler les acteurs les plus impactés par la crise et les aider à faire face dans la durée à cette crise sanitaire. Elles permettront de réduire les difficultés des entreprises les plus impactées par la crise, et plus précisément les salles de sport, les bars, restaurants et commerces impactés et ainsi de retrouver progressivement le dynamisme économique du territoire.

→ Des exonérations et des aides destinées à l'économie de proximité

Trois types d'aides et exonérations ont été mises en place par la Ville et la Métropole pour soutenir l'économie de proximité.

1. Les exonérations des taxes pour les marchés de plein air sont actées jusqu'à la fin de l'année 2020 ce qui représente un soutien à hauteur de 400.000 euros aux commerçants concernés.
2. Les exonérations des terrasses et étalages ont également été décidées jusqu'à la fin de l'année ce qui porte le soutien de la ville aux commerçants, bars et restaurants à 1,2 millions d'euros.
3. **Un fonds d'aide aux loyers professionnels applicable pour les périodes de fermeture ou de restriction administratives**

Cette aide au loyer qui pourra couvrir le loyer des acteurs concernés jusqu'à mille euros par mois est l'une des mesures phares du nouveau plan de protection des acteurs touchés par la COVID.

Cette aide sera ouverte à tous les acteurs qui subissent une perte de 50% de leur chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et qui sont impactés par les nouvelles mesures sanitaires, qu'il s'agisse d'une fermeture totale ou partielle.



NOUVEAUTÉ

La Ville et la Métropole créent un fonds de soutien de 100 000€ pour les associations de commerçants de Montpellier avec une participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à hauteur de 10 000€ chacune.

→ **Un accompagnement financier auprès des PME et des indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme inédit**

Cet accompagnement passera par deux mesures fortes :

1. Un abattement des deux tiers de la CFE.

La Métropole a choisi de réduire de deux tiers la cotisation foncière des entreprises concernées en 2020. L'État financera la moitié de cette mesure.

2. Un abondement du fonds régional « L'Occal » jusqu'au 31 décembre 2020 à hauteur d'un million d'euros

« L'Occal » est un fonds d'aide de la Région dédié aux commerces, à l'artisanat et aux entreprises du secteur touristique avec pour objectifs, d'accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires au travers de subventions et aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité.

Les institutions montpelliéraines s'appuient sur un partenariat renouvelé avec la Région pour abonder ce dispositif et le proposer aux acteurs locaux concernés. Cela représente une enveloppe d'un million d'euros pour les secteurs touchés.

→ **Un accompagnement technique et financier auprès des PME et des indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme**

Trois actions sont mises en place pour soutenir l'accueil d'événements professionnels sur le territoire.

1. Des subventions aux associations

Ces subventions seront octroyées pour l'organisation de congrès et rencontres professionnelles. L'articulation entre l'aide financière de la Métropole et l'accompagnement effectué par le Bureau des Congrès et Montpellier Events sera également renforcée.

2. Une évolution du pack accueil congrès.

Le pack accueil congrès vise à organiser la mise en place de toute une série de services pour accueillir de manière très qualitative les congrès.

Jusqu'à cet été ce pack était formalisé pour les très grands événements (plus de 1 000 participants).

Afin d'encourager l'accueil des événements professionnels sur le territoire, ce pack accueil congrès a été décliné en pack de services selon la taille de l'évènement.

Il comprend : l'offre de transport, la communication et le pavoisement, l'accueil personnalisé des congressistes, des offres dans les commerces locaux, l'organisation de networking avec les acteurs économiques du territoire ...

3. Le fonds de garantie congrès, un dispositif qui place Montpellier en pointe en la matière.

Destiné à rassurer les organisateurs de congrès et les inciter à choisir Montpellier comme site d'accueil, ce fonds est doté de 500 000€.

Montpellier Méditerranée Métropole propose ainsi de garantir le remboursement des frais de location en cas d'annulation ou report rendus nécessaires par les conditions sanitaires en vigueur.

→ **Un soutien financier nouveau aux structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.** Montpellier Méditerranée Métropole soutient trois structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs : France Active – Airdie Occitanie, l'Adie et Initiative Montpellier Pic Saint-Loup. Ces associations d'aides à la création d'entreprises financent les entrepreneurs de notre territoire et permettent ainsi, chaque année, de maintenir et de créer de l'emploi sur la Métropole.

En renforçant, à hauteur de 265 000€ au total leurs fonds de prêts d'honneur ou en en créant un spécifique, la Métropole de Montpellier a souhaité répondre à la difficulté première rencontrée par les entreprises en période de crise : le manque de trésorerie.

L'objectif poursuivi est de **donner un coup de pouce à environ 90 entrepreneurs** qui ne bénéficient pas (ou insuffisamment) d'aides de l'État et des institutions bancaires, pour une véritable relance de leur activité.

Ainsi, grâce au soutien de la Métropole, l'Adie propose son « Prêt de relance », France Active – Airdie Occitanie propose son « Prêt d'honneur 3M » et Initiative Montpellier Pic Saint-Loup propose son prêt « Relance ta boîte ».

2- Un soutien inédit aux acteurs culturels durement touchés par la crise

Côté culture, les structures les plus menacées aujourd'hui sont principalement celles dont l'équilibre des budgets dépend fortement des recettes issues de la billetterie (cinéma arts et essais, théâtres, salles de concert...).

Si l'État a de son côté annoncé ces dernières semaines un plan de soutien de 2 milliards pour ce secteur, la fragilité générée par cette crise pour de nombreux établissements ont amené la Ville et la Métropole à proposer cet automne et cet hiver des mesures inédites :

→ **Des réponses adaptées à chaque structure/ filière d'abord**

Dès le mois de septembre, conscientes des lourdes conséquences économiques de cette crise sanitaire, la Ville et la Métropole ont choisi de mettre en place des actions par paliers afin de répondre de manière ciblée à des situations d'urgence émanant de structures et de filières dont les problématiques ne sont pas homogènes.

Ainsi, plusieurs réunions pilotées par Agnès ROBIN, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la Culture et à la Culture scientifique et Éric PENSO, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la Culture et au Patrimoine historique ont eu lieu avec les acteurs des musiques actuelles, les représentants des cinémas de la Ville et de la Métropole et les théâtres privés de la ville et de la Métropole pour faire le point sur la situation. **Les premières aides concrètes aux structures seront votées ce mois de novembre.**

Une cellule d'écoute et de soutien aux acteurs culturels du territoire

La première mission de cette cellule d'écoute et de soutien est de définir, avec chacune des acteurs culturels, ses besoins spécifiques et le meilleur moyen de les aider. Elle a également pour objectifs de maintenir une veille sur les autres dispositifs d'aides existants, proposés par l'État et la Région.

Pour les salles de cinéma, une politique de préachat de billets d'entrée a été organisée pour soutenir la trésorerie des structures. Ces billets d'entrée seront ensuite reversés à des publics ciblés tels que les scolaires.

Enfin, la Ville et la Métropole vont financer un plan de résidences d'artistes auprès des théâtres et des salles de concert afin de garantir à ces lieux une aide financière.



NOUVEAUTÉ : Un soutien aux libraires indépendants

Cette semaine, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont mis en ligne sur leurs pages Internet respectives, une page destinée à soutenir et augmenter la visibilité des librairies montpelliéraines indépendantes qui, malgré le confinement, poursuivent leurs activités via le retrait en boutique sur commande ou la livraison et ce, afin que la vente de livres ne se résume pas désormais à la seule vente en ligne sur des sites exclusivement marchands. En effet, durant ce second confinement, les librairies de Montpellier et de sa métropole mettent en place des systèmes de retraits sur commande qui permettront aux lecteurs de continuer à acheter des livres, en toute sécurité. Ces dispositifs vont dans le sens d'un maintien minimum de l'activité commerciale de ces commerces essentiels à nos villes, mais fragiles. Car ces commerces ne sont pas que des commerces. Ils sont aussi des lieux de culture et de rencontres.

3 - Cinq aides ciblées sont engagées auprès des associations et des clubs sportifs

Au mois de septembre, dans le cadre du passage en zone dite d'« alerte renforcée » face au virus, plusieurs territoires ont arrêté l'ensemble des activités sportives pour les adultes comme pour les jeunes. C'est pourquoi, dès le mois de septembre, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont mis en œuvre une série de mesures pour accompagner et soutenir les associations pendant cette période de crise sanitaire, mesures impulsées par Christian ASSAF, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué aux Politiques sportives et Hervé MARTIN, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Ville sportive :

- 1. Le déploiement d'une aide à la première adhésion associative de 50 euros pour les Montpelliérains âgés de 6 à 16 ans, sous condition de ressources, c'est le dispositif « Coup de pouce jeunes ».**

Entièrement financé par la Ville de Montpellier pour un coût de 300 000 euros, ce dispositif compte déjà plus de 2 110 adhésions aujourd'hui. Beaucoup de familles ont souligné l'effet bénéfique de cette aide qui a amené vers le sport et la culture des enfants qui n'avaient jamais été inscrits à l'une de ces activités.

- 2. La Ville et la Métropole ont accompagné l'ensemble des associations et des clubs présents dans les équipements de la Ville et de la Métropole jusqu'à la fermeture de ces derniers avec l'annonce du second confinement, dans la mise en place de protocoles sanitaires et leur mise en œuvre notamment dans les 14 piscines du réseau et à la patinoire (port du masque, maintien d'une jauge de personnes adaptée à la structuration des locaux, désinfection régulière des lieux, organisation et balisage des flux d'entrées et sorties, fermeture des vestiaires collectifs, mise à disposition de gel hydro alcoolique ...).**
- 3. Des renforts de personnels – médiateurs ou agents polyvalents – ont été mobilisés dans les piscines** entre septembre et fin octobre afin d'aider les clubs à la gestion effective de la régulation des flux et des dispositions sanitaires.

4. **Des réfections du coût des lignes d'eau pour le trimestre** concerné par le confinement ont été appliquées dans les piscines de la Métropole.
5. **Les clubs professionnels hébergés dans les locaux de la Métropole** ont bénéficié quant à eux d'une réduction de coût d'un trimestre de loyer correspondant à la période de confinement.

III – Rappel des mesures déployées par la Chambre de Commerce et d’Industrie de l’Hérault

Dès l’annonce du reconfinement, la CCI Hérault a renforcé sa cellule d’appui aux entreprises.

Initiée en mars, elle avait jusqu’alors permis d’accompagner plus de 30 500 entreprises.

Désormais, l’ensemble des experts CCI sont exclusivement dédiés à cette cellule pour répondre aux interrogations sur les différents dispositifs d’aides, les accompagnements possibles et les actions à déployer pour maximiser le chiffre d’affaires.

covid19@herault.cci.fr // 0805 18 19 20

La CCI a également centralisé l’ensemble des dispositifs d’aides des via un document unique permettant aux chefs d’entreprise de comprendre en un seul coup d’œil l’ensemble des mesures à sa disposition (aides nationales, régionales et locales). Le tableau complet est accessible sur www.herault.cci.fr

Parallèlement, face à l’épuisement des dirigeants, la CCI Hérault à réactiver sa cellule d’écoute psychologique en lien avec l’Observatoire Amarok. Le risque de burn out et de dépression est réel.

[0800 501 201](tel:0800501201)

Des réunions hebdomadaires ont également été réactivées avec le Comité des Banques de l’Hérault, les Présidents d’EPCI ou encore avec les Présidents d’associations de commerçants du territoire. De échanges et une remontée terrain indispensable pour avancer collectivement avec efficacité.

Pour permettre aux consommateurs de soutenir leurs commerces de proximité et aux commerces de proximité de poursuivre une activité en ligne, le réseau des CCI met en place un dispositif exceptionnel pour promouvoir le « numérique de proximité ».

« Notre objectif est de faire connaître aux commerçants les solutions numériques à leur disposition pour continuer à garder le lien avec leurs clients pendant cette période difficile dont toutes les plateformes numériques disponibles. Et de leur démontrer que cette digitalisation n’est pas si compliquée » indique André DELJARRY, Président de la CCI Hérault, 1^{er} Vice-Président de la CCI Occitanie.

Pour assurer cette sensibilisation auprès des commerçants, les CCI ont mis en place un « kit numérique » qui, dès aujourd’hui, est envoyé aux commerçants du territoire. Celui-ci se compose de documents produits par des experts numériques des CCI :

- Comment vendre et communiquer sur le numérique,
- Le click-and-collect, décryptage et conseils pour le mettre en œuvre

Pour accélérer sa prise en main, la CCI va contacter les commerçants des secteurs d’activité prioritaires suivants : l’habillement, la chaussure, le jouet, le livre, les bijoux et la restauration pour leur faire connaître ce « kit numérique ».

Une prise de contact direct avec les commerçants qui permet de les accompagner dans la mise en œuvre d’actions numériques de proximité pour continuer à vendre leurs produits et conserver le lien avec leurs consommateurs.

IV – Rappel des mesures déployées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

Depuis 8 mois, la Chambre de métiers se mobilise au service des artisans. Nous avons créé un site internet dédié à la Covid19. 20 agents qualifiés, fournissent quotidiennement des informations, sur les aides, la réglementation, les possibilités de réouverture.

Une cellule psychologique est active.

Même à distance la Chambre de Métiers reste à proximité de ses ressortissants.

Un outil de diagnostic numérique a été créé spécifiquement pour accélérer la transition numérique : autodiag-num.artisanat.fr

Christian Poujol, le Président de la CMA34 : « Au nom des 8 000 entreprises artisanales que compte la ville de Montpellier, je suis fier que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault soit en partenariat avec cette plateforme initiée par le Maire de Montpellier. Nous mettons toute notre énergie et nos ressources afin que cette initiative soit couronnée de succès ».

#COVID-19

Cellule de crise CMA 34 :
toutes les réponses sur les aides
04 67 72 72 31 | 04 67 72 72 27
04 67 72 72 03 cma34@cma-herault.fr

Cellule **d'écoute** et de **soutien psychologique**
0 805 65 505 0 7 jours sur 7

Artisans, ne restez pas seuls !
Votre CMA 34 vous aide à faire face à la crise

Tous les services de la CMA34 sont ouverts
au public du **lundi au vendredi**
de **9h - 12h / 14h - 17h**

Montpellier **04 67 72 72 00**
Béziers **04 67 62 81 40**
Lunel **04 67 83 49 49**
Clermont l'Hérault **04 67 88 90 80**

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE
www.cma-herault.fr


Chambre
des
Métiers
et de
l'Artisanat
HERAULT

Contact presse : cma34@cma-herault.fr 07 71 44 49 11

V – Rappel des mesures déployées par l'Union des Entreprises de proximité

L'U2P est l'organisation professionnelle de l'Artisanat et des Professions Libérales.

L'U2P s'appuie sur sa connaissance du terrain, un lien direct avec ses adhérents et le réseau des Chambres Consulaires et les Ordres.

Coordonnées :

Secretariat34@u2p-france.fr / 04 67 04 03 83



@PresseMTP
#Covid19

[Newsroom.montpellier3m.fr](https://www.newsroom.montpellier3m.fr)

Contacts presse :

Ville et Métropole de Montpellier

Pauline CELLIER

04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93

p.cellier@montpellier3m.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

Florence DAMOUR

04 99 515 365 / 07 85 16 29 60

f.damour@herault.cci.fr